# REPUBLIQUE FRANCAISE Département HAUTES-ALPES

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE NEVACHE

#### Séance du 20 mai 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice: 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 14 mai 2019 Date d'affichage : 22 mai 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

**Présents**: CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

**Absents**: NOVO Riccardo (Procuration à CHEVALIER Jean-Louis), ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine), LEGER-MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. BLANC Roger, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

#### N° 2019/00044

Objet de la Délibération

### 4 - TRAVAUX

## 4-3 - Parcours thématique - Plampinet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association de Protection du Hameau de Plampinet souhaite que soit réalisé sur le hameau de Plampinet un parcours thématique.

M. le Maire précise que l'Association propose de prendre en charge la réalisation des panneaux et souhaite que la commune puisse prendre en charge le coût des piquets (environ 8) qui supporteront les panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour :

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Autorise M. le Maire à mandater le coût des panneaux et la fourniture des piquets nécessaires à la pose de ces panneaux dans la limite de 3.000 €,
- Autorise M. le Maire à encaisser la participation de l'Association de protection.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Le Maire,

#### J. L. CHEVALIER